REPUBLIQUE FRANÇAISE

OPÉRATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS À LA TVA - LOTISSEMENT LE BETIN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21860177100171

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE DE NEUVILLE

M. 14 Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif voté par nature

BUDGET ANNEXE: LOTISSEMENT LE BETIN (3)

ANNEE 2019

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

⁽³⁾ Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I	- `	V	ote	du	bud	lget
---	-----	---	-----	----	-----	------

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6
II - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	8
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	9
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet

11

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

D2 - Arrêté et signatures

⁽¹⁾ Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

⁽²⁾ Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

⁽³⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

⁽⁴⁾ Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.



Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	4 300,00	1 820,00	1 820,00
6045	Achats études, prestat° services (terrai	2 200,00	620,00	620,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	2 100,00	1 200,00	1 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	65 417,98	66 178,61	66 178,61
65888	Autres	65 417,98	66 178,61	66 178,61
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
7	TOTAL DES DEPENSES REELLES	69 717,98	67 998,61	67 998,61
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	106 082,02	60 683,61	60 683,61
71355	Variat° stocks terrains aménagés	106 082,02	60 683,61	60 683,61
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	106 082,02	60 683,61	60 683,61
-	PENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE otal des dépenses réelles et d'ordre)	175 800,00	128 682,22	128 682,22
				+
		RESTES	A REALISER N-1 (9)	0,00
				+
		D 002 RESULTAT REPOR	RTE OU ANTICIPE (9)	0,00
	TOTAL DES DE	PENSES DE FONCTION	NEMENT CUMULEES	128 682,22

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

⁽⁶⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽⁷⁾ Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div	115 080,00	48 340,00	48 340,00	
7015	Ventes de terrains aménagés	115 080,00	48 340,00	48 340,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES 115 080,00 48 340,00				48 340,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	60 720,00	30 227,68	30 227,68	
71355	Variat° stocks terrains aménagés	60 720,00	30 227,68	30 227,68	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	60 720,00	30 227,68	30 227,68	
TOTAL D	ES RECETTES DE FONCTIONNEMENTDE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	175 800,00	78 567,68	78 567,68	
				+	
	RESTES A REALISER N-1 (9) 0,0				
				+	
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)			50 114,54	
				=	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

⁽⁶⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽⁷⁾ Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	B1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)		
010	Stocks	0,00	0,00	0,00		
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00		
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00		
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00		
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00		
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00		
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00		
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00		
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00		
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	60 720,00	30 227,68	30 227,68		
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00		
	Charges transférées	60 720,00	30 227,68	30 227,68		
3555	Terrains aménagés	60 720,00	30 227,68	30 227,68		
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00		
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	60 720,00	30 227,68	30 227,68		
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	60 720,00	30 227,68	30 227,68		
	,	! :		+		
		RESTES A	A REALISER N-1 (8)	0,00		
	+					
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)					
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁶⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁸⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	B2

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	
		(2)	nouvenes (o)		
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	60 720,00	30 227,68	30 227,68	
1641	Emprunts en euros	60 720,00	30 227,68	30 227,68	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes d'équipement	60 720,00	30 227,68	30 227,68	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	
Tot	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL DES RECETTES REELLES	60 720,00	30 227,68	30 227,68	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	106 082,02	60 683,61	60 683,61	
3555	Terrains aménagés	106 082,02	60 683,61	60 683,61	
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	106 082,02	60 683,61	60 683,61	
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	106 082,02	60 683,61	60 683,61	
			•		
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	166 802,02	90 911,29	90 911,29	
		-	\	+	
		RESTES A	REALISER N-1 (8)	0,00	
	R 001 SOLDE D'EXECUT	ION POSITIF REPORT	E OU ANTICIPE (8)	0,00	
				=	
	TOTAL DES REC	CETTES D'INVESTISSE	MENT CUMULEES	90 911,29	

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

⁽⁶⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
_	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES ES =A + B	0,00	0,00
16 Empr	unts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	es et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	60 683,61	60 683,61

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
31	Matières premières (et fournitures) (4)		
33	En-cours de production de biens (4)		
35	Stocks de produits (4)		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	60 683,61
Ressources propres disponibles	IV	0,00
Solde	V = IV - II (6)	-60 683,61

 $[\]textbf{(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont \`a détailler conformément au plan de comptes.}\\$

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

⁽⁵⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(6) Indiquer le signe algébrique.

II – ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 21 Nombre de suffrages exprimés : 27 VOTES :

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2019

Présenté par Madame le Maire (1), A Neuville de Poitou, le 03/04/2019 Madame le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire A Neuville de Poitou, le 03/04/2019 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

	· .
ARNAUDON BERNARD	
BAILLET JEAN-FRANCOIS	
BARATEAU SYLVIE	
BERTOUX CATIE	
BEZAGU CHANTAL	
BONNIN PHILIPPE	
BOUTILLIER FRANCOIS	
BROUARD MARIE-THERESE	
CAPET ISABELLE	
CHAPLET GERARD	
COTTIER LAURENCE	
CRAMPON BRIGITTE	
CUEILLE CATHERINE	
DEPLEUX THIERRY	
EVEN ANNE	
GAUTHIER DANIELE	
JABOUILLE CHRISTINE	
LADERIERE CELINE	
LANDEROIN GUILLAUME	
LEGER PIERRE	
MAILLE-JULLIAN ELOISE	

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

MATELIN JEAN-PIERRE	
PAVY YVETTE	
PERRIER PHILIPPE	
PIERRE DOMINIQUE	
PLUMEREAU PATRICK	
POUZET MARIE	
PRAUD SAMUEL	
SAINT-PE SEVERINE	

Certifié exécutoire par Madame le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.